

25

**CEPED**  
 CENTRE FRANÇAIS D'ETUDE DE LA POPULATION ET DE LA FAMILLE  
 ET LE DÉPARTEMENT DE LA STATISTIQUE  
 15, rue de l'École-de-Médecine  
 75270 PARIS CEDEX 06  
 Tél. : (1) 46 33 99 41

12. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE NATIONALE (EDN).

a) Le gouvernement du Sénégal qui a décidé cette enquête, en assure le financement au départ.

La méthode utilisée s'est inspirée en partie de l'expérience de l'enquête du Sine-Saloum. Le service de la statistique a demandé à la Coopération et aux Nations Unies des collaborateurs tant pour le contrôle de l'enquête que pour l'exploitation et la publication des résultats.

b) Le secrétariat d'Etat à la Coopération a l'intention de mettre à la disposition du service de la Statistique vers juillet 1970 un démographe, K. COUREL, IDUP, ISUP, dès que le contrat de celui-ci avec la Haute Volta sera terminé.

c) De son côté, l'ORSTOM coopérera à cette enquête dans la mesure de ses moyens. Mais en raison du tableau de charge de la section de démographie ORSTOM Sénégal (voir note...) les chercheurs actuellement au Sénégal ne pourront y participer en 1970.

C'est pourquoi il serait souhaitable que M. CONDE, démographe IDUP, soit engagé sous contrat ORSTOM pour être affecté à la section de démographie ORSTOM à Dakar. Il pourrait ainsi coopérer à temps plein à cette enquête, si possible dans les régions du Cap Vert et de Casamance, les crédits de fonctionnement étant actuellement prévus par le Sénégal.

Ces deux zones en effet intéressent l'ORSTOM pour les raisons suivantes :

Dakar : - projet contrat enquête fécondité Population Council.

Casamance : - projet intéressant plusieurs disciplines du Centre ORSTOM

- en outre pour la démographie, possibilité d'exploitation des registres paroissiaux.

Calendrier prévu de l'EDN :

	<u>Dakar</u>	<u>Casamance</u>
- 1er passage	juin 1970	Mai 1970
- 2e "	oct. 1970	Sept. 1970
- 3e "	Fév. 1971	Janv. 1971
- 4e "	Juin 1971	Mai 1971.

Bien que n'ayant pas participé aux définitions de l'EDN, l'ORSTOM pourrait ainsi collaborer soit, à partir du 1er passage, soit à partir du 3e et éventuellement prendre en charge par la suite l'observation sur un deuxième et troisième cycle annuels dans les zones retenues.

d) D'autre part le service de la Statistique aurait l'intention de demander conseil à M. VAUGELADE pour le plan de sondage et l'exploitation de l'EDN.

Le programme d'exploitation d'observation démographique à passage répété (voir notes 7.2. et 9.9.) pourrait être proposé par M. VAUGELADE au service de la Statistique.

A signaler que dès l'exploitation du 1er passage la comparaison des effectifs 1960 et 1970 fournirait des données pour l'estimation de la fécondité et de tables de mortalité.



- Ordre d'urgence -

Cette enquête est actuellement dans sa phase de préparation des opérations effectives sur le terrain devraient débuter le 1er Mars 1970 - et certains résultats provisoire pourraient être publiés avant la fin de l'année 1970.

- Coût -

Le fait de procéder à une étude par sondage permet de réduire sensiblement les coûts sans diminuer de façon importante la valeur des résultats -

Le volume des crédits prévus lors de l'exécution du IIIe Plan est de 75 millions.

- Durée -

L'ensemble des opérations relatives à cette enquête ne devrait pas excéder trois ans.

2 - Enquête Agricole - Recensement mondial de l'agriculture - 1970

- Thème de recherche - Importance

Cette enquête est destinée à établir au niveau national les caractéristiques de l'agriculture et des exploitations agricoles ainsi que leur évolution. La périodicité de ce genre d'étude permet de constituer des séries statistiques, de déterminer l'évolution des caractères observés et de pratiquer valablement une politique de développement en matière agricole.

- Ordre d'urgence -

suivre

Cette enquête devrait immédiatement l'enquête Démographique ou lui être quasiment simultanée après l'obtention des données démographiques en milieu rural, nécessaires à l'étude sur les structures de la population rurale ; les coûts en seraient réduits d'autant.

- Coût -

Avec l'utilisation des renseignements de l'Enquête Démographique, le coût de cette étude serait d'environ 30 millions

## - Durée -

L'ensemble des opérations de cette enquête devrait couvrir environ la même période que l'enquête Démographique, c'est-à-dire, trois ans.

3 - Enquête "Budgets de famille"

## - Thème de recherche - Importance -

Il s'agit de déterminer, l'utilisation des revenus, la structure des dépenses, l'autococonsommation et la nature de l'épargne tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'obtention de ces renseignements permet d'estimer les agrégats relatifs aux ménages et de dégager une politique de production et de consommation tant au niveau microéconomique que macroéconomique.

A l'heure actuelle, aucune étude couvrant le Sénégal dans son ensemble n'a été réalisée.

## - Ordre d'urgence -

Cette étude devrait être réalisée immédiatement après les résultats connus des Enquêtes Démographiques et Agricole afin de les utiliser de façon nationale :

Les renseignements sur les structures démographiques et sur la production sont essentiels en matière de Budgets de famille -

## - Coût -

Etant donné l'ampleur et la complexité de ce type d'enquête, un minimum de 100 millions est nécessaire -

## - Durée -

Il n'y a pas de durée déterminée puisqu'il s'agit de constater une structure initiale assez complète puis une évolution dans le temps -.

#### 4.- Etude sur les "Migrations dans la zone des Terres Neuves".

##### - Theme de recherche - Importance.

Cette étude se propose de déterminer les mouvements migratoires en direction des Terres Neuves et leurs différents caractères afin d'estimer l'importance des équipements à mettre en place et d'organiser les migrations dans cette zone.

Cette étude doit précéder un projet de mise en place d'infrastructures et d'aménagement des Terres Neuves déposé à la Commission 1.

##### - Ordre d'urgence.

Le projet cité ci-dessus étant urgent, l'étude l'est encore plus - elle devrait débiter dès l'hivernage 1960.

##### - Coût.

Le coût est d'environ 6 millions.

##### - Durée.

Dans l'ensemble, cette opération devrait durer environ 1 an.

#### 5.- Fichier villages.

##### - Theme de recherche - Importance

La constitution de ce fichier permettrait d'une part, de créer à l'échelon national, une base de sondage valable pour toute enquête économique ou socio-économique et d'autre part, serait le point de départ de toute planification économique ou administrative (Régionalisation du plan, découpages et assemblages administratifs, implantations diverses, ..)

Il serait à la fois un antécédant et un prolongement des enquêtes socio-économiques prévues.

## - Durée - Coût -

La constitution initiale de ce fichier devrait avoir lieu soit immédiatement avant l'Enquête Démographique pour les raisons citées ci-dessus soit à une époque quelconque, sa nécessité n'étant pas obsolue pour la réalisation de cette enquête.

Le coût de cette constitution initiale est d'environ 5 millions. La mise à jour de ce fichier serait faite périodiquement par la Direction de la Statistique c'est pourquoi les crédits nécessaires (environ 1 million par an) doivent être inscrits au Budget de fonctionnement de cette Direction.

## 6.- Enquêtes "Transports"

## a) Enquête "Flux de transport".

Déterminer les flux de transport à l'intérieur du Sénégal et les échanges avec les Etats voisins.

Coût : 12 millions.

## b) Etude expérimentale sur les prix de revient des transports routiers.

Coût : 11 millions.

## c) Etudes socio-économique sur l'organisation des transporteurs

Coût : 13 millions.

## d) Etude sur l'élaboration du Plan de Transports

Coût : 10 millions.

## 7.- Enquêtes Urbanisme - Habitat - Edilité - Hydraulique Urbaine,

- Enquêtes socio-économiques dans différents centres urbains et notamment à Dakar, Tambacounda, Kaolack, Diourbel, Louga et M'bour.

- Habitat :	30	millions
- Equipement :	15,7	millions
- Publications :	5	millions.

Par ailleurs, d'autres Etudes ou Enquêtes sont réalisées directement par les services intéressés = elles présentent le plus souvent un caractère permanent et leur coût est inscrit ou devrait être inscrit au Budget de Fonctionnement de ces services.

Tel est le cas de l'Enquête sur les structures de l'emploi réalisée par le Bureau de statistique du travail, de l'Enquête Industrielle réalisée par la Direction de la statistique.

Malheureusement, la Direction de la Statistique n'a pas connaissance de toutes ces études et ne peut en dresser un inventaire complet.





REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DU PLAN  
ET DE L'INDUSTRIE

-----  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
-----

COMMUNICATION

A LA COMMISSION DE LA DEMOGRAPHIE ET DES AFFAIRES SOCIALES  
DU COMITE DE COORDINATION DES ENQUETES STATISTIQUES

par Landing SAVANE

Chef de la Division des Enquêtes et des Exploitations

(( ))// ) E T H O D O L O G I E  
=====

La dernière enquête démographique effectuée au Sénégal à l'échelle nationale date de 1960-1961 et a été faite à un taux de sondage du 1/20 en zone urbaine et variable en zone rurale. Ce sont les données obtenues à cette enquête qui servent encore à estimer les diverses données démographiques concernant le Sénégal.

Mais, de nombreuses études entreprises localement sont venues depuis lors enrichir l'expérience du Service de la Statistique en matière d'enquêtes démographiques notamment les études faites par Monsieur CANTRELLE en collaboration avec la Direction de la Statistique pour le compte de l'O.N.U. et de l'O.R.S.T.O.M.

D'une façon plus générale, l'importance accordée à l'échelle mondiale aux phénomènes démographiques et l'expérience acquise en la matière dans divers pays montrent que des progrès substantiels sont possibles en matière d'enquête démographique.

L'enquête démographique prévue au Sénégal pour 1970 doit permettre de disposer de données à jour obtenues en utilisant une méthodologie la meilleure possible.

Quatre points retiendront notre attention :

- le plan de sondage
- le questionnaire
- les problèmes d'exploitation
- Autres Problèmes : matériel, cadres, etc...

./.

## LE PLAN DE SONDAGE

Les diverses enquêtes menées par Monsieur CANTRELLE, aussi bien que l'expérience acquise au niveau mondial sur ce point, démontrent la supériorité incontestable d'une enquête à passages multiples sur une enquête rétrospective.

En fait, la communication faite en Conseil des Ministres en Mai 1968 par le Ministre du Plan et de l'Industrie, prévoyait une enquête rétrospective portant sur un échantillon de 550.000 personnes environ pour une population totale évaluée à 3.738.000 habitants au 1er Janvier 1969 soit un taux de sondage de l'ordre de 1/7ème.

Cette enquête devait se dérouler sur le terrain de Mars à Juin 1970. Son coût était évaluée à 75 Millions.

Si une autorisation-programme de 75 Millions a été effectivement accordée pour l'enquête, seule une tranche de 20 Millions a été effectivement prévue au titre de l'année budgétaire 1968/1969. Or dans la communication en question, près de 55 Millions de dépenses sont prévues pour la période correspondante.

D'autre part, cette enquête venait s'insérer dans un vaste programme de recherches statistiques de toutes sortes et ne devait être considérée que comme le maillon initial d'une chaîne d'enquêtes démographiques permanentes qui seraient opérées chaque année sur un sous-échantillon aléatoire et permettraient d'actualiser, de façon satisfaisante, les données recueillies.

Rappelons enfin que l'enquête démographique de 1970 vient s'insérer dans le cadre général du recensement mondial de la Population et qu'à ce titre, elle est susceptible de bénéficier de toutes les facilités mises en oeuvre à l'occasion.

En fait, le plan de sondage initialement retenu, et dont on trouve l'exposé dans la "Communication en Conseil de Cabinet sur l'enquête démographique de 1970", sera rapidement révisé puis complètement abandonné au profit d'un nouveau plan de sondages qui, lui, prévoit une enquête démographique à passages multiples. Ce changement radical intervenu en Septembre/Octobre 1969 est dû à plusieurs raisons :

- Le Programme de recherches statistiques à moyen terme évoqué plus haut a eu des difficultés à être adopté compte-tenu des possibilités financières du pays.
- Les nombreuses séances de travail consacrées à la préparation de l'enquête ont amené les ingénieurs du service à émettre un certain nombre de réserves quant au plan initial.

En effet, le taux adopté est très important près du 1/7, mais le gain qui en résulte pour ce qui est de l'erreur d'échantillonnage semble devoir être fortement limité sinon largement compensé par l'aggravation des erreurs d'observation. Il est évident qu'une telle enquête faite par interview exige un personnel assez important dont le contrôle sera difficile à assumer d'autant plus que l'encadrement sera relativement plus lâche dès lors que le personnel est nombreux et que recruté à titre temporaire pour une période de 4 à 6 mois, il risque d'être de niveau culturel relativement bas.

D'autre part, il est difficile de justifier que dans l'échantillon soient inclus d'office les bourgs de 3 à 10.000 habitants. Sur le plan théorique en effet, ne peuvent faire d'office partie de l'échantillon que les unités les plus grosses. Sur le plan pratique, la raison invoquée qui veut que cette strate soit celle que l'on connaît le moins bien n'est guère convaincante et l'on ne voit pas pourquoi une telle argumentation ne serait pas valable pour les bourgs de plus de 10.000 habitants.

En tout état de cause, la méthode antérieurement préconisée introduit tant d'éléments d'hétérogénéité dans l'enquête qu'elle présente plutôt comme une juxtaposition de plans de sondages différents.

- La faiblesse de la dotation budgétaire au titre de l'exercice 1968/69 (20 millions de crédits au lieu de 55 millions nécessaires à l'enquête rétrospective). Il apparaît donc nécessaire puisqu'une autorisation programme de 75 millions a été votée s'étalant sur trois années, d'opter pour une méthode permettant un étalement plus judicieux des dépenses.

L'enquête à passages multiples apparaît donc comme seule susceptible de surmonter les difficultés qui se posent.

Diverses considérations, tant de coût, que d'efficacité, ont conduit à retenir le principe de 4 passages/d'une durée de quatre mois <sup>consécutifs</sup> chacun s'étalant donc sur une période de 16 mois.

Une telle enquête se déroulerait de Mars 1970 à Juin 1971. L'échantillon serait d'environ 120.000 personnes. Le personnel recruté serait donc considérablement réduit environ 30 enquêteurs au lieu des 70 prévus pour l'enquête rétrospective. Ce personnel bénéficierait d'une formation beaucoup plus poussée et serait contrôlé de façon bien plus stricte.

La base de sondage est constituée par le Fichier des villages au 1er Janvier 1969, établi par le Ministère des Finances à l'occasion du recensement administratif annuel effectué dans un but fiscal, elle est complétée par les données les plus récentes relatives à la population des Communes.

Pour ce qui est de la stratification de l'univers, deux possibilités existent :

- s'intéresser aux données d'ensemble uniquement et à ce moment on n'est pas sûr d'avoir de bonnes informations au niveau régional.

- ou alors diviser l'univers en 7 strates recouvrant les 7 régions du Sénégal. On est alors certain de disposer de données valables au niveau régional et on a plus la certitude d'enquêter tous les chefs-lieu de région qui seront en effet inclus dans les unités échantillon de leur strate respective en tant qu'unités les plus grosses.

En fait il est certain qu'une enquête ne fournissant pas de données à l'échelle régionale serait d'un intérêt très contestable pour un pays comme le nôtre où la connaissance des structures aussi bien que des mouvements de population reste encore à parfaire. Il devient donc impératif de constituer des strates régionales. La détermination de la taille de l'échantillon a été faite en tenant-compte du fait que les nombreuses études effectuées montrent qu'on ne peut espérer obtenir des résultats à peu près satisfaisants au niveau régional que pour un échantillon d'une taille de 20.000 personnes au moins.

D'autre part, il a été envisagé pour diminuer le coût des déplacements de constituer des grappes de villages comme unités de sondage. Un tel procédé permet le regroupement en unités plus importantes des nombreux petits villages qui s'éparpillent à travers le Sénégal (plus de la moitié de la population vivent en effet dans des villages de moins de 500 habitants). Les grappes constituées auront une taille approximative de 500 habitants. Les villages de 500 à 1.000 habitants constitueront une grappe. Les villages de plus de 1.000 habitants seront fractionnés en autant de grappes que nécessaires afin de disposer d'une base de sondage constituée de grappes de 500 à 1.000 habitants.

Ces grappes seront dans chaque région (sauf dans le Cap-Vert) classées en 3 strates :

Une strate des petits villages ou strate rurale (villages de moins de 1.000 habitants)

Une strate des gros villages ou strate semi-urbaine (agglomération de 1.000 à 4.999 habit.)

Une strate urbaine - (agglomération de plus de 5.000 habitants)

Le Cap-Vert constituera une strate urbaine.

Il a été remarqué qu'en poursuivant l'enquête non plus sur une année mais sur deux ou trois années, on multiplie par autant le nombre d'évènements années et qu'on améliore ainsi la précision des renseignements disponibles autant au niveau national, que régional et que surtout on élimine les fluctuations saisonnières qui peuvent affecter les mouvements tant naturels que migratoires de la population. Il est donc important de songer d'ores et déjà en recours éventuel à des sources de financement qui permettraient une telle prolongation de l'enquête seule capable de fournir des enseignements d'un intérêt essentiel sur le problème crucial de l'accroissement de la population.

Mais si les problèmes d'accroissement de population sont sans nul doute essentiels à terme, il n'en reste pas moins qu'une connaissance des structures serait d'une grande utilité pour le présent. Or une enquête à passages multiples, ne peut ou risque d'en compromettre gravement les résultats, être en même temps une enquête à buts multiples. Et ce, d'autant moins que les délais impartis aux responsables de l'enquête (soit 3 mois de Décembre à fin-Février) mettent dans l'impossibilité de faire une étude sérieuse des divers renseignements à demander dans un questionnaire sur les structures. Il a donc été envisagé de faire remplir au 3ème passage par les unités-échantillon un questionnaire sur les structures (niveau d'instruction, activité professionnelle, habitation). Un tel questionnaire intervenant au 3ème passage, romprait la monotonie dans laquelle risqueraient de se dérouler les derniers passages, améliorant ainsi la qualité des données recueillies. Il a été prévu aussi deux passages de contrôle qui seraient effectués au 6ème et au 12ème mois sur l'ensemble de l'échantillon par des équipes distinctes de celles de l'enquête proprement dite.



LE QUESTIONNAIRE

Un premier questionnaire avait été élaboré dans le cadre de la préparation de l'enquête rétrospective. Il était donc nécessaire de l'adapter à l'enquête à passages multiples. La possibilité d'adopter un questionnaire semblable à celui du Libéria sur lequel le chiffrage se fait directement a été écartée compte tenu de la brièveté des délais et de la nécessité de veiller à ce qu'un tel questionnaire fournisse bien tous les renseignements que l'on voudra tirer de l'enquête.

Deux possibilités s'offraient; - enregistrer sur un questionnaire unique toutes les données de structures, tant démographiques que professionnelles et éducatives. Ceci dans l'esprit de l'enquête rétrospective et ainsi avoir le maximum de données. Il est évident qu'une telle procédure est extrêmement lourde et nécessite une préparation très sérieuse tant au niveau des questions à poser que des instructions à donner aux enquêteurs.

- se contenter d'enregistrer dans le cadre de l'enquête à passages multiples les seuls renseignements démographiques et profiter du 3ème passage qui sera moins lourd pour poser une série de questions sur l'activité économique, le niveau d'instruction, l'habitat, etc ... Il a été indiqué plus haut qu'on peut alors rehausser l'intérêt de ce passage et éviter que l'enquête ne sombre dans une préjudiciable monotonie. Cette deuxième solution a finalement été adoptée. La théorie des enquêtes à passages multiples indique que l'on doit lors du premier passage enregistrer tous les événements qui doivent l'être dans le cadre d'une enquête rétrospective de façon à avoir ainsi des renseignements à exploiter même dans le cas où on serait empêché de procéder aux passages ultérieures. Toutefois ici, dans le souci de minimiser les erreurs d'observation en ne prenant de renseignements que sur des personnes présentes ou parties depuis peu, il a été décidé de considérer comme résidents ou émigrés toutes les personnes présentes ou absentes depuis quatre mois au moins. Cependant il faut noter que les informations rétrospectives enregistrées au premier passage doivent toujours l'être sur l'intervalle d'un an. Il est évident que les données de structure démographique ayant été enregistrées au premier passage, les 2°, 3° et 4° passages n'auront plus à enregistrer que les données de mouvements de population (Naissances, Décès, Emigrants, Imigrants).

Le questionnaire-femme envisagé pour l'enquête rétrospective a été maintenu pour celle à passages multiples.

Il permet en effet des contrôles fort utiles quant à la fécondité, par enregistrement des naissances totales des femmes.

Le Sexe, l'Age, la Situation Matrimoniale, la Situation de Résidence sont les principaux caractères à enregistrer sur le questionnaire-ménage.

Pour les questions de structures autres que démographiques, leur report au 3ème passage, laisse le temps de les concevoir de façon plus précise.

D'ores et déjà, il est clair que pour ces données, il n'est guère possible de vouloir saisir le détail de la situation. En effet les grades catégories alphabètes et analphabètes pour le niveau d'instruction; agriculteurs, salariés pour l'activité économique ; constructions en dur et constructions autres semblent être les seules informations significatives que l'on attende de l'échantillon.

EXPLOITATION DES DONNEES

Le fait essentiel est que le Ministre des Finances a confirmé la possibilité offerte au Service de la Statistique d'utiliser les ordinateurs du Centre Peytavin à des fins de dépouillement d'enquêtes.

Trois millions de crédits prévus dans le budget de fonctionnement annuel au titre de l'exploitation des enquêtes permettent au Service de pouvoir se donner d'un atelier autonome de perforation et de vérification.

Ainsi, ne devraient plus se poser des problèmes, trop souvent rencontrés à ce jour de dépouillement de résultats de telle ou telle enquête et l'enquête démographique en cours profiterait de la sorte de très grandes facilités de traitement ce qui raccourcirait notablement les délais de parution des résultats définitifs. Il est cependant clair que des résultats provisoires paraîtront au fur et à mesure que le travail progressera, essentiellement après le premier passage qui est équivalent à une enquête rétrospective.

#### IV - AUTRES PROBLEMES

Il est certain que la solution des problèmes théoriques posés par l'enquête, ne saurait à elle seule déterminer la réussite de l'enquête. Nous saurons que les difficultés pratiques rencontrées peuvent si elles ne sont réglées, faire échouer une enquête.

Il faut pour que celle-ci puisse avoir lieu que la base de sondage soit constituée pour que le tirage de l'échantillon se fasse. Il faut préparer et imprimer le questionnaire, recruter et former des enquêteurs (tantes, lits de camps, etc ...), les voitures sont autant de choses qui doivent être disponibles pour que le travail sur le terrain puisse se faire.

Il faut aussi des locaux suffisants pour tout ce qui concerne l'enquête y compris le petit atelier de perforation et de vérification. Il faut noter que c'est sur ces problèmes pratiques que la Division chargée de l'enquête rencontre le plus de difficultés.

D'autre part le nombre limité d'ingénieurs du service avait conduit, compte tenu des délais, à demander la participation des diverses autorités régionales, départementales, etc ... pour la constitution de la base de sondage, mais là encore une mauvaise appréciation de la place prioritaire de l'enquête a entraîné des insuffisances préjudiciables à l'avancement des travaux préparatoires. Les Chefs d'Arrondissement, Préfets, Gouverneurs et Maires n'ont pas toujours accordé toute l'aide possible aux agents qu'ils ont reçu dans leurs circonscriptions.

La Direction de la Statistique et la Division chargée des Enquêtes ne disposent en outre pas de la marge de manoeuvre nécessaire pour une telle enquête. Une note a été adressée au Ministre du Plan et de l'Industrie et devrait conduire à une amélioration des conditions de travail.

Il faut dire avant de finir, qu'en plus des ingénieurs du service (trois ingénieurs statisticiens, quatre ingénieurs des travaux) et des assistants techniques qui assument de façon normale et collective la conduite de l'enquête.

L'assistance d'un certain nombre d'experts étrangers a été demandée (Un Canadien, deux de l'ONU, deux de la France) de même que des fonds d'aides ont été demandés à des organismes spécialisés tels que P.N.U.D. (2 Land-Rover, 2 Bourses, 2 experts), etc ...

Telle est donc la situation actuelle de la préparation de l'enquête démographique de 1970, pour laquelle la Division des Enquêtes a dû évidemment engager de toute urgence les opérations préparatoires pour que les délais soient respectés. Il est certain que les problèmes qui se posent, demandent pour être résolus la contribution de toutes les autorités et leur information sérieuse aussi bien que celle des populations. De ce facteur, dépend, en fin de compte le plus ou moins grand bonheur avec lequel pourront se dérouler les opérations sur le terrain.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1970-71

/ ) / O T E

CONCERNANT L'AIDE ET LA COOPERATION  
DE CERTAINS MINISTERES ET SERVICES

L'Enquête Démographique 1970-71 est une opération prioritaire prévue lors de l'exécution du IIIe Plan. Cette Enquête couvrant l'ensemble du territoire sénégalais nécessite la mise en oeuvre de tous les moyens disponibles au niveau de la Direction de la Statistique.

Quels que soient ces moyens, ils peuvent s'avérer insuffisants ou inopérants et, dans ces cas la Direction de la Statistique pourrait avoir besoin de l'aide de services plus compétents ou plus efficaces dans certains domaines, notamment :

Education Nationale et Enseignement Technique : Pour une meilleure compréhension de la part des intéressés, l'Enquête Démographique a besoin d'une large diffusion et d'une sensibilisation à tous les niveaux. Il serait donc souhaitable que le Ministère de l'Education, par une lettre circulaire à toutes les personnes du corps enseignant en poste puisse donner les grandes lignes de cette opération avec mission de l'expliquer et de la diffuser aux élèves en cours de formation.

Information : Pour la raison ci-dessus, l'Information des populations tenant une large part dans la réussite de l'Enquête, il faudrait étendre cette information à tous les niveaux.

- Radio: diffusion en langues vernaculaires sur les ondes des stations régionales.
- Quotidien : Texte avec photographies adaptées.
- Actualités cinématographiques : quelques séquences d'enquête et leur signification.

En outre, lorsque l'échantillon sera définitivement connu, les populations des villages retenus pourraient être informées au fur et à mesure du calendrier de l'enquête sur les ondes des stations régionales.

Santé Publique : Etant donné le nombre de personnes qui seront continuellement en enquête, il est sûr que certaines d'entre elles auront des ennuis de santé. Il faudrait, dans ce cas qu'elles puissent se présenter dans le centre le plus proche et se faire soigner immédiatement. Une lettre d'introduction ou de recommandation émanant du Ministère de la Santé permettrait d'obtenir rapidement les soins nécessaires.

Forces Armées : Elles peuvent intervenir à plusieurs titres.

- L'Enquête Démographique étant générale, les militaires pourront, le cas échéant, faire partie de l'échantillon : il leur sera donc posé les mêmes questions qu'aux civils. A cet effet, il faudrait qu'une note émanant de l'Etat Major puisse en informer tous les Chefs d'Unité.

- L'Enquête Démographique étant obligatoire, lorsque certaines personnes refuseront de se faire enquêter, il pourra être fait appel aux services de l'ordre pour obliger les gens à fournir les renseignements relatifs à l'Enquête.

- Enfin l'Armée dispose de moyens que ne peut obtenir et posséder la Direction de la Statistique dans le cadre de cette enquête.

Il s'agit en particulier :

- des moyens de liaison tels que la Radio, émetteurs - récepteurs. Dans certains cas, dans l'impossibilité de communications par téléphone ou autres moyens, les installations de l'Armée pourraient être utilisées.

- de locaux - Lors du passage d'une équipe d'Enquêteurs, pour éviter à ceux-ci de perdre beaucoup de temps à chercher un logement chez des particuliers, l'attribution d'un local dans la mesure du possible, serait souhaitable pour le déroulement des opérations.

...3...

- de l'utilisation des compétences de certains services spécialisés notamment en réparation de véhicules, ou du prêt de certain matériel s'avérant momentanément indispensable et ne pouvant être obtenu par un autre moyen.

Il est évident qu'il est pratiquement impossible, dans l'état actuel des choses, de dresser une **liste** exhaustive des besoins.

Au fur et à mesure du déroulement des opérations, la Direction de la Statistique, selon les nécessités du moment, fera appel aux différents services intéressés en fonction de leurs compétences.-



I. LA CONCEPTION DE L'ENQUETE

1.1.- La conception de l'enquête à trois passages à 6 mois d'intervalle permet d'observer correctement le mouvement naturel.

1.2.- Pour les migrations la définition des situations de résidence influe sur la mesure du mouvement.

1.3.- La définition des situations de résidence est basée sur une période de référence de 6 mois, sans tenir compte de l'intention, une personne partie entre deux passages est donc résidente absente puisque partie depuis moins de 6 mois, son émigration éventuelle n'est enregistrée qu'au passage suivant après 6 mois effectifs sans retour. Ces définitions très rigoureuses sont satisfaisantes mais cela conduit à ne connaître les situations de résidence effective qu'avec 6 mois de retard. Pour avoir une année complète d'observation, il aurait fallu un quatrième passage supplémentaire après 18 mois, une solution alternative mais non aussi rigoureuse aurait été de demander l'intention sur la durée de présence ou d'absence au dernier passage.

1.4.- Ainsi on ne peut connaître les mouvements migratoires que pendant les six premiers mois de l'enquête, on peut cependant aboutir à une période de 1 an en utilisant les six mois précédents du 1er passage, mais il s'agit alors d'une observation rétrospective qui n'est pas de même qualité. Au premier passage les personnes parties depuis moins de 6 mois étaient résidentes absentes, leur émigration éventuelle n'est enregistrée qu'au deuxième passage. Dans la mesure où les résidents absents du premier passage ont été correctement dénombrés, on a une mesure rétrospective de l'émigration, mais cette mesure est probablement sous-estimée. Par contre avec les passagers du 1er passage devenus immigrés au deuxième passage, on a une mesure de l'immigration qui ne devrait pas être trop sous-estimée, du moins l'erreur d'estimation ne porte que sur l'exactitude de la durée rétrospective de 6 mois. Pour l'analyse des résultats, la balance migratoire interne entre immigration et émigration permettent de se faire une idée de la qualité de recueil de l'information.

## 2. LES INSTRUCTIONS D'ENQUETE

2.1.- Les instructions d'enquête ont surtout été catastrophiques pour la constitution des noyaux familiaux.

Le principe de numérotter les noyaux familiaux en ordre croissant dans le ménage (défini comme le feu ou la cuisine ) et la numérotation simultanée en ordre croissant des individus dans le ménage a conduit dans le cas d'omission à refaire la numérotation au deuxième ou au troisième passage avec toutes les complications que cela entraîne pour les divers questionnaires.

2.2.- Si l'observation des noyaux familiaux devait être retenue par une autre enquête, il faudrait soit numérotter les individus à l'intérieur des noyaux familiaux, ce qui évite de changer toute la numérotation quand on ajoute une personne omise, soit donner le numéro du père, de la mère et du mari et se contenter des noyaux biologiques ainsi constitués.

2.3.- Pour la question des motifs de migration, les instructions se sont avérées insuffisantes. En effet aucune liste des motifs n'était fournie aux enquêteurs, chacun a donc utilisé une liste qui diffère de celle des autres quant aux termes utilisés et pour un même terme quant au contenu. Le recueil des motifs de migration impose obligatoirement de fournir une liste fermée des motifs et de leur signification de façon à limiter le nombre de cas classés "autre". Pour l'EPR 70-72, le nombre de cas classés "autre" est très important, il semble en effet que la liste des motifs pour la codification n'a pas utilisé un dépouillement manuel pour inventorier les termes utilisés par les enquêteurs. Le motif tel qu'il est relevé et codifié sera donc vraisemblablement de peu d'intérêt.

## 3. LA CODIFICATION

3.1.- Plusieurs méthodes d'exploitation des enquêtes à passages répétés existent (voir "le dépouillement informatique des enquêtes à passages répétés" - J. VAUGELADE ORSTOM 1979).

La méthode choisie est la plus lourde, elle a permis de fournir les pyramides des âges avant la fin de l'enquête, mais la suite de l'exploitation a été largement retardée, il eut mieux valu attendre la fin de l'enquête et exploiter en une fois les renseignements des trois passages, cela conduit de façon certaine à un délai

d'un an peut être préférable à un délai de plusieurs années. Au niveau informatique la maîtrise de l'exploitation est plus aisée et le coût en est moindre.

3.2.- Des complications inutiles ont été introduites.

3.2.1.- Ainsi pour les événements, c'est le jour de l'évènement qui est chiffré de 1 à 365, cela conduit le chiffréur à calculer le jour dans l'année, malheureusement le plus souvent seul le mois est indiqué et aucune instruction n'a été fournie aux chiffréurs pour ce cas. Ainsi les chiffréurs auront perdu du temps à calculer le jour et finalement, il faudra recalculer le mois avec l'ordinateur, car seul ce dernier pourra être exploité.

3.2.2.- Les omis n'ont pas été prévus dans la codification, il est préférable de les distinguer des autres, car il peu probable qu'on enregistre un omis si entre temps il est émigré ou décédé, il ne devrait donc pas figurer au dénominateur des taux et quotients.

3.3.- Les grossesses n'ont pas été codifiées, en se basant sur les grossesses enregistrées, on obtient un taux de mortalité infantile de la qualité supérieure à celui qui résulte de toutes les naissances, étant donné l'omission des naissances concernant les enfants décédés dans les premiers mois de vie.

#### 4.- CONCLUSION

Ainsi, cette enquête bien conçue a péché par des défauts qui quoique mineurs en gênent considérablement l'exploitation, l'analyse et l'interprétation.